

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique et
de la cohésion des territoires

Direction générale de l'aviation civile

Décision du 16 décembre 2022 portant fermeture administrative de l'échelon central de la direction des opérations et de la sous-direction des ressources humaines de la direction des services de la navigation aérienne sis 9 rue de Champagne à Athis-Mons

NOR : TREA2236882S

(Texte non paru au Journal officiel)

Vu l'article L621-8 du code de la fonction publique ;

Vu l'article L. 3133-4 du Code du travail ;

Vu l'article 4 du décret n°2002-634 du 29 avril 2002 portant création du compte épargne-temps dans la fonction publique de l'État et dans la magistrature ;

Vu le plan de sobriété énergétique de l'Etat en date du 6 octobre 2022 ;

Vu la circulaire relative au plan de sobriété énergétique de l'Etat en date du 10 novembre 2022 ;

Vu l'avis du comité technique de la direction des services de la navigation aérienne du 16 décembre 2022 ;

Décide :

Article 1^{er}

Les locaux occupés par l'échelon central de la direction des opérations ainsi que par la sous-direction des ressources humaines de la direction des services de la navigation aérienne sis 9 rue de Champagne à Athis-Mons seront fermés les 30 décembre 2022 et 2 janvier 2023.

Article 2

Chaque jour de fermeture pourra être couvert par un jour de congé ordinaire, un jour d'ARTT ou un jour épargné sur le compte épargne temps. Les agents souhaitant travailler seront placés en télétravail.

Article 3

Le directeur des services de la navigation aérienne est chargé de l'application de la présente décision.

Article 4

La présente décision fera l'objet d'une publication au Bulletin Officiel.

Fait le 16 décembre 2022

Pour le directeur des services de la navigation aérienne,
Le directeur de la stratégie et des ressources,
F. Guignier